

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC de COMBRIERES sur la commune principale de l'AIOT combrières 12120 CASSAGNES BEGONHES.

La référence de votre dossier est A-4-29Y2J1OX6 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 27/02/2024 à 08h07 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La DDETSPP ou la DAAF**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

## Personne morale

N° SIRET **32965255600013**

Raison sociale **GAEC DE COMBRIERES**

Forme juridique **Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

### Combrières

**12120 CASSAGNES BEGONHES**

## Signataire

Qualité : **Gérants**

## Référent

Fonction : **Conseiller Environnement Bâtiments d'Elevage**

## 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC de COMBRIERES**

Description des activités :

**Exploitation dont le siège est en zone de montagne, en zone vulnérable et en Zone AgroEquipements d'élevage. Exploitation d'environ 116 ha de surface agricole avec tous les bâtiments à Combrières (coordonnées moyennes en L93 x = 663559 et Y = 6342098) Exploitation en GAEC familial entre mère et fils actuellement GAEC de COMBRIERES Elevage 1000 brebis laitières Lacaune + auto-renouvellement avec 270 agnelles. La production laitière d'environ 3 000 hl est commercialisé vers la laiterie SOCIETE. Les mise bas se déroulement début août, pour une**

livraison du lait au 1er septembre jusqu'à fin mai. Suivi technique et de contrôle laitier assuré par UNOTEC. Alimentation à base d'ensilage d'herbe préfanée, d'ensilage de maïs en bottes et de foin, aux tapis d'affouragement, au bol mélangeur. Les concentrés sont en partie distribués dans le bol et en salle de traite. Les fumiers curés des aires est stocké en bout de parcelles d'épandage en vue de son épandage sur les parcelles destinataires (respect des règles techniques de l'arrêté du 19/11/2011 relatif à la zone vulnérable) Les jus potentiels d'ensilage et les eaux du bloc traite sont dirigés vers une citerne souple. Les éleveurs ont une convention d'épandage avec l'unité de méthanisation OVI METHA pour environ 1100 m3 de digestat liquide (4400 unités d'azote). PROJET o Dissolution du GAEC de COMBRIERES pour créer le GAEC BOYER de COMBRIERES au 01/03/2024. o Installation de Maxime comme Jeune Agriculteur en remplacement de sa grand-mère Régine comme membre du GAEC. o Changement de laiterie avec l'abandon de SOCIETE au bénéfice de SAVENCIA ; laiterie non confédérale, sortie de l'AOP Roquefort, possibilité de faire de la monotraite, référence de production libérale, .... o Construction d'une fumière couverte en chute depuis le pignon nord-ouest de la bergerie principale des brebis laitières. o Mise en place d'une citerne souple de 90 m3 de capacité totale pour satisfaire aux exigences réglementaires de stockage des eaux blanches et jus potentiels d'ensilage.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

**combrières**

**12120 CASSAGNES BEGONHES**

X : 663559

Y : 6342098

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 2225 m3	DC	m3

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les cartons et petits emballages en verre et plastique (hors polypropylène) non souillés : recyclés par la communauté des communes du Pys Ségali Les gros sacs vides en polyéthylène, ficelles, filets, film d'enrubannage, bâche d'ensilage : collecte bi-annuelle à Salmiech organisée par la profession agricole avec le soutier d'ADIVALOR Les huiles usagées, cartouche de graisse, filtres : recyclées à la déchetterie de Salmiech Les cadavres : enlevés par ATEMAX. Un container sera à acquérir Les déchets d'activité sanitaire (piquants, coupants, produits médicamenteux,...) : les déchets sont mis dans un container à sertir recyclé via le vétérinaire libéral ou directement vers le groupement de défense sanitaire Les batteries ou piles usagées : recyclées à la déchetterie de Salmiech ou chez un ferrailleur. Les produits lessiviels : recyclées par UNICOR Les produits phytosanitaires : pas de stock de produits phytosanitaires. Tous les traitements sont réalisés par une entreprise de pulvérisation q**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Bornes incendie à Cassagnes Behonhes Centre de secours incendie de CASSAGNES BEGONGES à 1.5 km Des extincteurs seront à acquérir et en assure la maintenance**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)